

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Séance du 05 août 2020 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents** : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, REIX Christophe, DE VRIES-MEIJER Margaretha, GRANGER Sarah, FORTIN Gabriel, PEYROUNY Bernadette.

**Absents excusés** : Patrick REYJAL, PAYEN Magali, CHATARD François, PEZEYRE Valérie.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Panneaux de rue - adressage**

Des devis ont été demandés, il y a plusieurs mois, et doivent être réactualisés à la rentrée de septembre. Les montants sont compris aux environs de 4 000.00 €

#### **2/ Panneaux de signalisations**

- Panneaux détériorés à rénover.
  - ⇒ Recenser les panneaux de signalisation dégradés (Christophe REIX et Sarah GRANGER)
- Panneaux d'entrée et de sortie de Saint Eloy les Tuileries (prévoir taille plus petite).
- Tracé de ligne blanche à faire (nous-mêmes). Demander équipement et conseils à Saint-Yrieix-la-Perche.
- Tracé des « stop » et « cédé le passage ».
- Faire emplacements « handicapé » (panneau + marquage au sol): 1 devant la mairie et 1 devant le cimetière.

#### **3/ Électricité de l'église**

François doit voir trouver un moyen d'améliorer l'éclairage de l'église de manière provisoire.

#### **4/ Réalisation de 3 lots : géomètre et viabilisation des terrains.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'afin de pouvoir vendre les 3 lots à bâtir à côté de la salle polyvalente, la commune doit, pour commencer, faire borner le terrain par un géomètre, puis, viabiliser les lots.

Cependant, avant que le géomètre puisse borner le terrain, il faudrait le mettre au propre.

Christophe REIX doit dégager ce qui reste et Bruno GRANGER pourrait passer le broyeur.

Entreprise Contant doit passer les câbles électriques pour les lots. Monsieur le Maire doit les relancer.

Monsieur le Maire estime que le coût des travaux pour pouvoir vendre les lots est d'environ 30 000.00 € et propose de vendre les lots à 10 000.00 € pièce.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bornage et à la viabilisation des lots.

#### **5/ Désignation de membre pour la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe dans chaque commune une **commission de contrôle des listes électorales**, composée de 3 membres : un délégué nommé par le Préfet, un délégué nommé par le Tribunal et un conseiller municipal.

Après avoir nommé un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour composer cette commission,

- Titulaire : Valérie PEZEYRE
- Suppléante : Magali PAYEN

Il est nécessaire de faire de même pour les délégués de l'administration et pour les délégués du Tribunal.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes pour être délégué à la commission de contrôle des listes électorales :

- **Délégué de l'administration** : Delphine SAUVAGE, titulaire et Georges ROYER, suppléant.
- **Délégué du Tribunal** : Bernard BOURGOIS, titulaire et Véronique LIGOURET, suppléante.

Les noms seront validés et transmis à la préfecture après l'accord des personnes proposées.

**La séance est levée à 22h30**